

GUIDE DU LOGEMENT SAISONNIER

RECENSEMENT DES SOLUTIONS DE LOGEMENTS POUR LES
SAISONNIERS SUR LA CÔTE D'OPALE

Sommaire

Introduction	pages 3 à 4
Localisation des solutions logements recensées dans le guide	page 5
Fiche n° 1 : Auberge de jeunesse HI – Boulogne sur mer	page 6
Fiche n°2 : Centre européen de séjour – Calais	page 7
Fiche n°3 : HAJ – L’escale – Résidence Jeanne Pauwels – Calais	page 8
Fiche n°4 : HAJ – L’escale – Résidence les Dunes – Coulogne.....	page 9
Fiche n°5 : HAJ – L’escale – Résidence les Châtaigniers – Blériot-Plage	page 10
Fiche n°6 : Le Blootland – Résidence Marcel Petit – Dunkerque	page 11
Fiche n°7 : Résidence Ailys – Dunkerque	page 12
Fiche n°8 : Résidence locative Les Bouleaux – Dunkerque	page 13
Fiche n° 9 : Fiche Louer Pour l’Emploi – Dunkerque	page 14
Fiche n°10 : Auberge Riva Bella – Le Touquet Paris-Plage.....	page 15
Fiche n°11 : Auberge de jeunesse La Hulotte – Montreuil-sur-Mer	page 16
Fiche n°12 : Foyer de jeunes travailleurs – Saint-Omer	page 17
Fiche n°13 : Résidence Habitat Jeunes Le Houtland – Hazebrouck	page 18
Fiche n°14 : Résidence Habitat Jeunes Le Houtland – Bailleul	page 19
Fiche n°15 : Résidence Bertrand Schwartz – Merville	page 20
Fiche n°16 : Foyer de jeunes travailleurs – Bruay-la-Buissière	page 21
Fiche n°17 : Résidence Jean-Baptiste Godin – Armentières	page 22
Fiche n°18 : Foyer de jeunes travailleurs Résidence Nobel – Arras	page 23
Fiche n°19 : Foyer de jeunes travailleurs Anne Frank – Arras	page 24
Aides	pages 25 à 30
Adresses utiles	pages 31 à 33

EN INTRODUCTION

L'employeur a la faculté de proposer un logement dans le cadre du contrat de travail, ou de réserver un hébergement pour son salarié. A défaut, le saisonnier recherche un logement par ses propres moyens.

LA MISE À DISPOSITION D'UN LOGEMENT PAR L'EMPLOYEUR

L'employeur, afin de faciliter le recrutement de son personnel, peut proposer un logement au stade de l'offre d'emploi.

Dans ce cas, le logement constitue un élément du contrat de travail. Les modalités de la mise à disposition du logement doivent être clairement établies et écrites dans le contrat de travail. L'employeur doit notamment respecter les règles légales de la mise à disposition d'un logement décent.

La durée de la mise à disposition du logement correspond à la durée du contrat de travail.

- En cas de rupture ou au terme du contrat de travail, le logement doit être restitué.
- En cas de suspension du contrat de travail, le salarié continue de disposer du logement.

Le logement constitue un avantage en nature soumis à cotisations sociales. Cet avantage doit faire l'objet d'une évaluation. Deux possibilités :

- Selon la Valeur Locative Cadastre (VLC),
- Selon un forfait.

En pratique, l'évaluation en fonction de la VLC est peu utilisée car elle ne se base pas sur les critères du marché immobilier actuel. Ainsi, l'évaluation forfaitaire est privilégiée car elle est calculée au prorata de la rémunération du salarié (barème auprès de l'URSSAF).

LA RÉSERVATION D'UN LOGEMENT PAR L'EMPLOYEUR

Les entreprises d'au moins 10 salariés participent, par le biais d'une contribution financière à une politique de construction de logements dédiés aux saisonniers non agricoles.

Dans le cadre de cette politique, l'employeur peut exercer un droit de réservation sur un logement au bénéfice d'un salarié qu'il embauche pour la saison en contrepartie d'une participation obligatoire. Celle-ci permet de pallier au déficit attaché à l'inoccupation du logement.

L'hébergement est indépendant du contrat de travail. Un contrat de bail est conclu entre le saisonnier et le propriétaire bailleur du logement réservé. Pour en savoir plus, contactez Action Logement.

LA RECHERCHE D'UN LOGEMENT PAR LE SAISONNIER

A défaut de logement accessoire au contrat de travail ou de logement réservé par l'employeur, le saisonnier recherche un logement par ses propres moyens.

Dans ce guide, vous sont proposées différentes solutions d'hébergement spécifiques, à tarifs adaptés.

LOCALISATION DES SOLUTIONS LOGEMENTS RECENSEES DANS LE GUIDE



FICHE LOGEMENT N°

VILLE :



LOCALISATION - ACCES

Transports en commun :

Axes routiers :

Commerces et services :

OFFRE DE LOGEMENTS

TYPOLOGIES	NOMBRE DE LOGEMENTS	LOYERS ET CHARGES	TYPE DE BAIL	DISPONIBILITE

Réception / accueil

Accès personnes à mobilité réduite

Ménage

Parking voitures

Laverie

Télévision

Local vélo

Wifi

Espace détente

CONTACT

M Mme



FICHE LOGEMENT N°

VILLE :



LOCALISATION - ACCES

Transports en commun :

Axes routiers :

Commerces et services :

OFFRE DE LOGEMENTS

TYPOLOGIES	NOMBRE DE LOGEMENTS	LOYERS ET CHARGES	TYPE DE BAIL	DISPONIBILITE

Réception / accueil

Accès personnes à mobilité réduite

Ménage

Parking voitures

Laverie

Télévision

Local vélo

Wifi

Espace détente

CONTACT

M Mme



FICHE LOGEMENT N°

VILLE :



LOCALISATION - ACCES

Transports en commun :

Axes routiers :

Commerces et services :

OFFRE DE LOGEMENTS

TYPOLOGIES	NOMBRE DE LOGEMENTS	LOYERS ET CHARGES	TYPE DE BAIL	DISPONIBILITE

Réception / accueil

Accès personnes à mobilité réduite

Ménage

Parking voitures

Laverie

Télévision

Local vélo

Wifi

Espace détente

CONTACT

M Mme



FICHE LOGEMENT N°

VILLE :



LOCALISATION - ACCES

Transports en commun :

Axes routiers :

Commerces et services :

OFFRE DE LOGEMENTS

TYPOLOGIES	NOMBRE DE LOGEMENTS	LOYERS ET CHARGES	TYPE DE BAIL	DISPONIBILITE

Réception / accueil

Accès personnes à mobilité réduite

Ménage

Parking voitures

Laverie

Télévision

Local vélo

Wifi

Espace détente

CONTACT

M Mme



FICHE LOGEMENT N°

VILLE :



LOCALISATION - ACCES

Transports en commun :

Axes routiers :

Commerces et services :

OFFRE DE LOGEMENTS

TYPOLOGIES	NOMBRE DE LOGEMENTS	LOYERS ET CHARGES	TYPE DE BAIL	DISPONIBILITE

Réception / accueil

Accès personnes à mobilité réduite

Ménage

Parking voitures

Laverie

Télévision

Local vélo

Wifi

Espace détente

CONTACT

M Mme



FICHE LOGEMENT N°

VILLE :



LOCALISATION - ACCES

Transports en commun :

Axes routiers :

Commerces et services :

OFFRE DE LOGEMENTS

TYPOLOGIES	NOMBRE DE LOGEMENTS	LOYERS ET CHARGES	TYPE DE BAIL	DISPONIBILITE

Réception / accueil

Accès personnes à mobilité réduite

Ménage

Parking voitures

Laverie

Télévision

Local vélo

Wifi

Espace détente

CONTACT

M Mme



FICHE LOGEMENT N°

VILLE :



LOCALISATION - ACCES

Transports en commun :

Axes routiers :

Commerces et services :

OFFRE DE LOGEMENTS

TYPOLOGIES	NOMBRE DE LOGEMENTS	LOYERS ET CHARGES	TYPE DE BAIL	DISPONIBILITE

Réception / accueil

Accès personnes à mobilité réduite

Ménage

Parking voitures

Laverie

Télévision

Local vélo

Wifi

Espace détente

CONTACT

M Mme



FICHE LOGEMENT N°

VILLE :



LOCALISATION - ACCES

Transports en commun :

Axes routiers :

Commerces et services :

OFFRE DE LOGEMENTS

TYPOLOGIES	NOMBRE DE LOGEMENTS	LOYERS ET CHARGES	TYPE DE BAIL	DISPONIBILITE

Réception / accueil

Accès personnes à mobilité réduite

Ménage

Parking voitures

Laverie

Télévision

Local vélo

Wifi

Espace détente

CONTACT

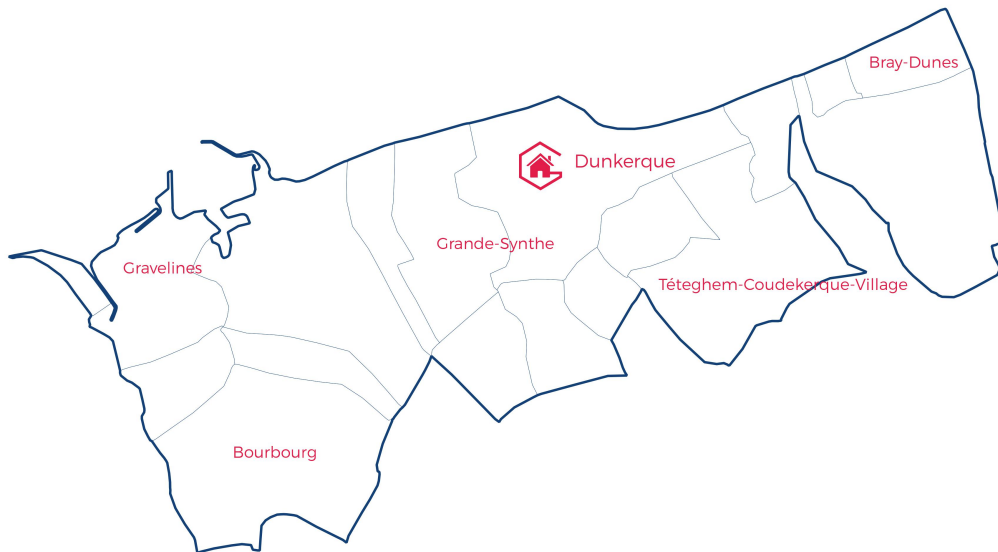
M Mme



FICHE LOGEMENT N°

TERRITOIRE :

CARTE DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE ET LOCALISATION DU DISPOSITIF LOUER POUR L'EMPLOI



DETAILS DU DISPOSITIF

L'OFFRE

- ✓ Offre de logements de qualité
- ✓ Caution locative gratuite pour rassurer votre propriétaire
- ✓ Loyer maîtrisé
- ✓ Avance sans frais de votre dépôt de garantie
- ✓ Conseils personnalisés avec un interlocuteur dédié
- ✓ Prise en charge de vos frais d'agence de location

COMMENT EN BENEFICIER ?

- ✓ Vous devez être en situation de mobilité professionnelle et géographique dans le cadre d'un premier emploi, d'une reprise d'emploi, d'une mutation ou d'un changement d'employeur.
- ✓ Votre demande doit être déposée au plus tôt 3 mois avant la date d'embauche ou de la mobilité, ou jusqu'à 6 mois après le début de votre contrat de travail.
- ✓ Vous devez être salarié d'une entreprise privée non agricole.
- ✓ Vous devez être majeur.

CONTACT



FICHE LOGEMENT N°

VILLE :



LOCALISATION - ACCES

Transports en commun :

Axes routiers :

Commerces et services :

OFFRE DE LOGEMENTS

TYPOLOGIES	NOMBRE DE LOGEMENTS	LOYERS ET CHARGES	TYPE DE BAIL	DISPONIBILITE

Réception / accueil

Accès personnes à mobilité réduite

Ménage

Parking voitures

Laverie

Télévision

Local vélo

Wifi

Espace détente

CONTACT

M Mme



FICHE LOGEMENT N°

VILLE :



LOCALISATION - ACCES

Transports en commun :

Axes routiers :

Commerces et services :

OFFRE DE LOGEMENTS

TYPOLOGIES	NOMBRE DE LOGEMENTS	LOYERS ET CHARGES	TYPE DE BAIL	DISPONIBILITE

Réception / accueil

Accès personnes à mobilité réduite

Ménage

Parking voitures

Laverie

Télévision

Local vélo

Wifi

Espace détente

CONTACT

M Mme



FICHE LOGEMENT N°

VILLE :



LOCALISATION - ACCES

Transports en commun :

Axes routiers :

Commerces et services :

OFFRE DE LOGEMENTS

TYPOLOGIES	NOMBRE DE LOGEMENTS	LOYERS ET CHARGES	TYPE DE BAIL	DISPONIBILITE

Réception / accueil

Accès personnes à mobilité réduite

Ménage

Parking voitures

Laverie

Télévision

Local vélo

Wifi

Espace détente

CONTACT

M Mme



FICHE LOGEMENT N°

VILLE :



LOCALISATION - ACCES

Transports en commun :

Axes routiers :

Commerces et services :

OFFRE DE LOGEMENTS

TYPOLOGIES	NOMBRE DE LOGEMENTS	LOYERS ET CHARGES	TYPE DE BAIL	DISPONIBILITE

Réception / accueil

Accès personnes à mobilité réduite

Ménage

Parking voitures

Laverie

Télévision

Local vélo

Wifi

Espace détente

CONTACT

M Mme



FICHE LOGEMENT N°

VILLE :



LOCALISATION - ACCES

Transports en commun :

Axes routiers :

Commerces et services :

OFFRE DE LOGEMENTS

TYPOLOGIES	NOMBRE DE LOGEMENTS	LOYERS ET CHARGES	TYPE DE BAIL	DISPONIBILITE

Réception / accueil

Accès personnes à mobilité réduite

Ménage

Parking voitures

Laverie

Télévision

Local vélo

Wifi

Espace détente

CONTACT

M Mme



FICHE LOGEMENT N°

VILLE :



LOCALISATION - ACCES

Transports en commun :

Axes routiers :

Commerces et services :

OFFRE DE LOGEMENTS

TYPOLOGIES	NOMBRE DE LOGEMENTS	LOYERS ET CHARGES	TYPE DE BAIL	DISPONIBILITE

Réception / accueil

Accès personnes à mobilité réduite

Ménage

Parking voitures

Laverie

Télévision

Local vélo

Wifi

Espace détente

CONTACT

M Mme



FICHE LOGEMENT N°

VILLE :



LOCALISATION - ACCES

Transports en commun :

Axes routiers :

Commerces et services :

OFFRE DE LOGEMENTS

TYPOLOGIES	NOMBRE DE LOGEMENTS	LOYERS ET CHARGES	TYPE DE BAIL	DISPONIBILITE

Réception / accueil

Accès personnes à mobilité réduite

Ménage

Parking voitures

Laverie

Télévision

Local vélo

Wifi

Espace détente

CONTACT

M Mme



FICHE LOGEMENT N°

VILLE :



LOCALISATION - ACCES

Transports en commun :

Axes routiers :

Commerces et services :

OFFRE DE LOGEMENTS

TYPOLOGIES	NOMBRE DE LOGEMENTS	LOYERS ET CHARGES	TYPE DE BAIL	DISPONIBILITE

Réception / accueil

Accès personnes à mobilité réduite

Ménage

Parking voitures

Laverie

Télévision

Local vélo

Wifi

Espace détente

CONTACT

M Mme



FICHE LOGEMENT N°

VILLE :



LOCALISATION - ACCES

Transports en commun :

Axes routiers :

Commerces et services :

OFFRE DE LOGEMENTS

TYPOLOGIES	NOMBRE DE LOGEMENTS	LOYERS ET CHARGES	TYPE DE BAIL	DISPONIBILITE

Réception / accueil

Accès personnes à mobilité réduite

Ménage

Parking voitures

Laverie

Télévision

Local vélo

Wifi

Espace détente

CONTACT

M Mme



FICHE LOGEMENT N°

VILLE :



LOCALISATION - ACCES

Transports en commun :

Axes routiers :

Commerces et services :

OFFRE DE LOGEMENTS

TYPOLOGIES	NOMBRE DE LOGEMENTS	LOYERS ET CHARGES	TYPE DE BAIL	DISPONIBILITE

Réception / accueil

Accès personnes à mobilité réduite

Ménage

Parking voitures

Laverie

Télévision

Local vélo

Wifi

Espace détente

CONTACT

M Mme



LES AIDES A MOBILISER

LES AIDES D'ACTION LOGEMENT SERVICES

L'AVANCE LOCA-PASS

L'Avance Loca-Pass permet aux locataires de financer le dépôt de garantie demandé par le bailleur et de rembourser petit à petit sans payer d'intérêts.

QUI PEUT EN BENEFICIER ?

- ✓ Je suis salarié d'une entreprise du secteur privé non agricole quel que soit mon âge.
- ✓ J'ai moins de 30 ans et :
 - Je suis en formation professionnelle (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation)
 - Je suis en recherche d'emploi,
 - Je suis étudiant salarié et je peux justifier :
 - D'un contrat à durée déterminée (CDD) de trois mois minimum en cours au moment de la demande d'aide
 - D'un ou plusieurs CDD pour une durée cumulée de trois mois minimum au cours des six mois précédant la demande d'aide
 - Ou d'une convention de stage d'au moins trois mois en cours au moment de la demande,
 - Ou d'un statut d'étudiant boursier d'Etat français.
- ✓ Je suis salarié du secteur agricole, l'avance AGRI-LOCA-PASS est proposée.

COMMENT FAIRE ?

Testez votre éligibilité et faites votre demande en ligne sur le site d'Action Logement.

| VISALE

La garantie Visale permet aux locataires de fournir une caution à leur futur propriétaire.

QUI PEUT EN BENEFICIER ?

- ✓ Un salarié (ou titulaire d'une promesse d'embauche) de plus de 30 ans du secteur privé, entrant dans un logement du parc locatif privé au plus tard dans les 6 mois de sa prise de fonction ou de sa mutation professionnelle
- ✓ Un jeune de 18 à 30 ans au plus :
 - entrant dans un logement du parc locatif privé, quelle que soit sa situation professionnelle,
 - étudiant ou alternant qui entre dans un logement du parc locatif privé ou social,
- ✓ Tout locataire éligible au bail mobilité entrant dans un logement du parc locatif privé.

COMMENT FAIRE ?

Créer un compte sur www.visale.fr et faire une demande de visa avant de signer le bail. Action Logement se porte garant de vos éventuels impayés de loyer et de charges et vous dispense donc de présenter un garant à votre propriétaire.

| LE SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Le service d'accompagnement social est un service dédié aux salariés du secteur privé* confrontés à des difficultés personnelles et/ou professionnelles imprévisibles qui génèrent un déséquilibre financier et/ou viennent fragiliser le maintien dans leur logement ou empêchent l'accès à un logement.

Ce service permet de bénéficier d'un accompagnement personnalisé afin d'identifier et de rechercher des solutions adaptées.

Cet accompagnement est gratuit et confidentiel.

QUI PEUT EN BENEFCIER ?

- ✓ Je suis salarié d'une entreprise du secteur privé non agricole de 10 salariés et plus,
- ✓ Je suis demandeur d'emploi depuis moins de 12 mois ancien salarié d'une entreprise assujettie à la PEEC (Participation des Employeurs à l'Effort de Construction).
- ✓ Vous êtes salarié du secteur agricole, AGRI CIL-PASS ASSISTANCE

Et si un évènement personnel et/ou professionnel imprévisible fragilise mon accès ou mon maintien dans un logement en raison :

- ✓ De difficultés à payer les loyers de mon logement locatif ou les mensualités de mon prêt immobilier,
- ✓ D'un risque d'expulsion de mon logement locatif ou d'une saisie du logement dont je suis propriétaire,
- ✓ D'une situation de surendettement,
- ✓ D'une situation de séparation, perte d'emploi, chômage, maladie décès, sinistre dans mon habitation,...

COMMENT FAIRE ?

Faites une demande de contact sur le site www.actionlogement.fr dans la rubrique Surmonter des difficultés ou contactez l'Agence Action Logement la plus proche.

| LA DEMANDE DE LOGEMENT

Action Logement propose des solutions logements : demande de logement social, demande de logement temporaire... permettant d'accompagner les salariés dans leur parcours logement

QUI PEUT EN BENEFICIER ?

- ✓ Je suis salarié d'une entreprise du secteur privé d'au moins 10 salariés ou d'une entreprise du secteur agricole d'au moins 50 salariés
- ✓ Le logement constitue ma résidence principale
- ✓ Ma demande a été validée par mon employeur
- ✓ Je dispose d'un numéro unique d'enregistrement, obligatoire pour l'attribution d'un logement social. Dans le cas contraire, Action Logement me délivrera le numéro unique. (obtention de ce numéro sur <https://www.demande-logement-social.gouv.fr/>)

COMMENT FAIRE ?

Faites une demande de contact sur le site www.actionlogement.fr dans la rubrique Louer, ou contactez l'Agence Action Logement la plus proche.

LES AUTRES AIDES MOBILISABLES

LE FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT

QUI PEUT EN BENEFICIER ?

Le FSL octroie des aides financières aux personnes en difficulté et disposant de faibles ressources pour le financement du dépôt de garantie, du loyer, ou encore de l'assurance du logement.

L'aide peut être attribuée sous forme de subvention ou de prêt.

Attention, il n'est pas possible de cumuler l'aide du FSL et d'Action Logement pour financer la même dépense, par exemple le dépôt de garantie.

COMMENT FAIRE ?

Contactez le Conseil Départemental du Nord ou du Pas-de-Calais, en fonction du lieu de la location. Les conditions d'attribution sont différentes suivant le département où se situe le logement.

| LES AIDES AU LOGEMENT

Le locataire saisonnier peut effectuer une demande d'aide au logement ; il en existe deux :

- ✓ L'aide personnalisée au logement (APL)
- ✓ L'allocation logement (AL)

QUI PEUT EN BENEFCIER ?

Vous pouvez percevoir l'APL si votre résidence principale est un logement social ou s'il fait l'objet d'une convention avec l'Anah (convention sociale ou très sociale).

Si votre résidence principale ne remplit pas les conditions ouvrant droit à l'APL, vous pouvez néanmoins bénéficier de l'allocation de logement (AL).

L'APL / AL permet à ses bénéficiaires de réduire leurs dépenses de logement en allégeant la charge de loyer. Son barème est révisé en principe au 1er octobre de chaque année. Le montant de l'aide au logement varie notamment en fonction de la zone géographique où se situe le logement, des ressources et de la situation familiale du locataire.

L'APL est versée à compter du 1er jour du mois civil suivant celui au cours duquel les conditions d'ouverture du droit sont réunies. En général, l'AL est versée directement au bénéficiaire. Toutefois, s'il le demande, elle peut être versée directement au bailleur ou au prêteur.

COMMENT FAIRE ?

Les personnes susceptibles de pouvoir bénéficier de l'APL doivent se renseigner auprès de leur Caisse d'allocations familiales ou de leur Caisse de mutualité sociale agricole suivant leur régime de protection sociale. Pour faire une demande en ligne : consulter le [site de la CAF](#).

Adresses utiles

Action Logement

www.actionlogement.fr

Boulogne-Sur-Mer :

56 RUE FERDINAND BUISSON
62200 BOULOGNE SUR MER
03 21 92 46 40

Coquelles :

430 BOULEVARD DU PARC
62231 COQUELLES
03 21 46 69 59

Dunkerque :

135 AVENUE DE L'UNIVERSITÉ
59379 DUNKERQUE
03 61 44 81 31

Arras :

19 AVENUE DU MARÉCHAL LECLERC
62000 ARRAS
03 61 47 00 70

Agence Nationale pour l'Information sur le Logement (ANIL)

www.anil.org

Agence Inter Départementale du Nord et du Pas-de-Calais

7 bis rue Racine – 59 000 Lille
03 59 61 62 59
www.adilnpdc.fr
contact@adilnpdc.fr

Conseil Départemental du Nord

51 Rue Gustave Delory - 59000 Lille
03 59 73 59 59
www.lenord.fr

Conseil Départemental du Pas-de-Calais

Rue Ferdinand Buisson – 59000 Lille
03 21 216 216
www.pasdecalais.fr

Caisse d'Allocations Familiales
www.caf.fr

Mutualité Sociale Agricole
www.msa.fr

Mission Locale du Pays Boulonnais
7 rue des Tintelleries - BP 193 – 62203 BOULOGNE-SUR-MER
03.21.30.36.22
b.dhaynaut@mlboul.com

CLLAJ de Saint-Omer
1 allée du parc – 62500 SAINT OMER
03.74.18.22.20
a.tabart@ca-pso.fr

CLLAJ Opale Canche Authie
1 rue des Procureurs – 62130 SAINT-POL
03.21.03.26.10
infologement@adefi-mlr.fr

CLLAJ de l'Artois Résidence Habitat Jeunes Artois
122, rue d'Argentine – 62700 BRUAY-LA-BUISSIÈRE
03.91.80.12.12
cllaj.artois@gmail.com

CLLAJ de l'Artois Mission Locale de l'Artois
297 rue Michelet – 62400 BETHUNE
03.21.64.49.69
<http://mission-locale-artois.fr/>

Mission Locale REUSSIR/CLLAJ
5 boulevard Maréchal Vaillant – 59000 LILLE
03.20.14.85.50
ml.lille@reussir.asso.fr

Mission Locale Tourcoing Vallée de la Lys
200 rue de Roubaix – 59336 TOURCOING CEDEX
03.20.24.42.43
clansiaux@mltourcoing.fr
<http://www.emploi-lystourcoing.fr>

CLLAJ Lens Liévin Mission Locale

91 Avenue Jean Jaurès – 62800 LIEVIN

03.21.74.80.40

cllaj@ml-lenslievin.fr

<https://jecliquepourmonlogement.fr/>

CLLAJ Hénin-Carvin - Association Rencontres et Loisirs

81 rue Victor Hugo - 62590 OIGNIES

03.21.37.01.40

cllaj.oignies@orange.fr

Plateforme Logement des Jeunes

34 bis Grand Place - 62000 ARRAS

03.21.71.92.97

plateformelogementjeunes@4aj.fr

<http://plateformelogement.wixsite.com/jeunesarras>

CLLAJ du Douaisis

29, rue Saint Thomas - 59500 DOUAI

03.27.98.86.63

cllaj-douaisis@primtoit.org

<http://www.primtoit.fr/new/nos-offres/douaisis>

CLLAJ du Cambresis

65 Rue Saint Georges - 59400 CAMBRAI

03.27.74.46.22

cllaj-cambresis@primtoit.org

<http://www.primtoit.fr/new/nos-offres/cambresis>

Association PRIM'TOIT

3, rue du pont neuf - BP 63 - 59302 VALENCIENNES

03.27.47.77.65

<http://www.primtoit.fr>